

Faits saillants du budget de 2016

Infrastructure

Reconnaissant l'importance pour le Canada de pouvoir compter sur des établissements postsecondaires solides, le budget de 2016 propose de consacrer jusqu'à 2 milliards de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, à un nouveau fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, une initiative de durée limitée qui permettra de contribuer jusqu'à 50 % des coûts admissibles des projets d'infrastructure dans les établissements postsecondaires et les organisations de recherche et de commercialisation affiliées, en collaboration avec les provinces et les territoires. Cette initiative vise à renforcer et à moderniser les installations de recherche et de commercialisation des campus canadiens, ainsi que les installations de formation utiles pour l'industrie dans les collèges et les écoles polytechniques, et à appuyer des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent la viabilité environnementale de ces types d'installations.

Ces investissements ciblés et à court terme dans des projets d'infrastructure stimuleront l'activité économique dans l'ensemble du pays et profiteront à l'économie canadienne et à la société à long terme. Le travail est en cours, en consultation avec les provinces et les territoires, pour mettre cette initiative en oeuvre dès que possible.

Exemples de projets admissibles en vertu du nouveau fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

Le nouveau fonds appuiera des investissements des types suivants :

- conversion de locaux sous-utilisés en laboratoires de recherche par une université pour relever son niveau d'excellence dans un de ses domaines de spécialité;
- modernisation ou aménagement par un collège d'installations de formation propres à un secteur, y compris dans des domaines spécialisés comme les métiers désignés Sceau rouge;
- agrandissement des incubateurs et des accélérateurs sur un campus pour accroître et améliorer le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises en démarrage au cours de l'élaboration de stratégies d'expansion des entreprises;
- investissements dans les installations de collèges ou d'universités qui appuient le développement de prototypes ou l'évaluation de démonstrations de principes, afin de mieux répondre aux besoins des partenaires de l'industrie;
- rénovation par des établissements postsecondaires d'immeubles consacrés à la recherche et développement ou à des activités de formation avancées, afin de

les doter de systèmes de chauffage écoénergétiques et de respecter la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).

Recherche et innovation

Programme d'innovation

Dans le budget de 2016, le gouvernement expose une nouvelle vision pour l'économie canadienne : faire du Canada un centre de l'innovation mondiale. Le Canada sera propulsé par ses citoyens entrepreneurs et créatifs, ses capacités de pointe en sciences et en technologie, son excellente infrastructure d'innovation et la compétitivité internationale de ses entreprises qui offrent des produits et services de haute qualité et qui prospèrent dans un contexte commercial propice à la commercialisation de l'innovation et à la croissance. Tout au long de 2016 et de 2017, le gouvernement définira un nouveau plan audacieux dans son programme d'innovation pour réaliser cette vision.

Ce programme d'innovation reposera sur une stratégie de changement. Tout au long de 2016, le gouvernement reconcevra et redéfinira la façon dont il appuie l'innovation et la croissance, en collaboration et en coordination avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les municipalités, les universités et les collèges et le secteur à but non lucratif.

Organismes subventionnaires

Reconnaissant le rôle fondamental des travaux de recherche axée sur la découverte dans une société d'innovation, le budget de 2016 propose d'accorder aux conseils subventionnaires 95 millions de dollars additionnels par année, en permanence, à compter de 2016-2017. Il s'agit de la plus importante bonification du financement annuel pour la recherche fondamentale en plus de 10 ans. Ces fonds seront attribués comme suit :

- 30 millions aux Instituts de recherche en santé du Canada;
- 30 millions au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada;
- 16 millions au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada;
- 19 millions au Fonds de soutien à la recherche au titre des coûts indirects assumés par les établissements d'enseignement postsecondaire qui mènent des recherches parrainées par le gouvernement fédéral.

Grâce à ces nouveaux fonds, les conseils subventionnaires disposeront au total de 141 millions de dollars en ressources annuelles, ce qui comprend le financement permanent de 46 millions prévu dans le budget de 2015 à compter de 2016-2017.



Assurer le caractère stratégique et efficace du soutien fédéral à la recherche

Dans le but de garantir un appui stratégique et efficace à la recherche de la part du gouvernement fédéral, notamment par l'entremise des conseils subventionnaires, le budget de 2016 prévoit aussi un examen complet, par la ministre des Sciences, de tous les éléments du soutien fédéral à la science fondamentale au cours de la prochaine année. Afin de renforcer les conseils subventionnaires ainsi que l'écosystème de recherche du Canada, l'examen visera les objectifs suivants :

- évaluer les possibilités d'accroître l'incidence du soutien fédéral sur l'excellence en recherche au Canada et les avantages qui en découlent;
- examiner la justification des cibles actuelles du financement des conseils subventionnaires et accroître la cohérence du large éventail de priorités et d'instruments de financement du gouvernement fédéral en matière de recherche et développement;
- évaluer le soutien accordé aux nouveaux chefs de file prometteurs dans le domaine de la recherche;
- prévoir une marge de manoeuvre suffisante pour profiter de nouvelles possibilités qui se présentent au Canada dans le domaine de la recherche, y compris de grands projets scientifiques et d'autres collaborations internationales.

Génome Canada

Afin de continuer à appuyer les chercheurs en génomique et les percées scientifiques prometteuses, le budget de 2016 propose d'octroyer 237,2 millions de dollars en 2016-2017 pour appuyer les activités pancanadiennes de Génome Canada jusqu'à la fin de 2019-2020.

Création de nouvelles chaires de recherche du Canada dans le domaine des technologies durables

Le budget de 2016 propose l'octroi de 20 millions de dollars sur huit ans, à compter de 2018-2019, afin de créer deux autres chaires d'excellence en recherche du Canada dans des domaines liés aux technologies propres et durables. Ces chaires, qui s'ajoutent aux 20 nouvelles chaires prévues, seront sélectionnées dans le cadre du concours qui sera lancé au printemps de 2016.

Rétablissement du programme de recherche sur l'eau douce

Le budget de 2016 propose de fournir 197,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, à Pêches et Océans Canada pour intensifier les activités de surveillance et de recherche scientifiques visant les océans et les eaux douces, ainsi que pour soutenir la Région des lacs expérimentaux dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Les fonds soutiendront des activités de recherche nouvelles et élargies qui favoriseront la santé des stocks de poissons et l'aquaculture durable, rendront possible une surveillance plus complète des répercussions de la pollution aquatique et approfondiront notre connaissance des écosystèmes d'eau douce.



Accélérateurs et incubateurs d'entreprises

Conformément à l'objectif du gouvernement consistant à définir les résultats et les mesures du succès, le budget de 2016 annonce que le gouvernement collaborera avec les intervenants en vue d'élaborer un cadre de mesure du rendement destiné aux accélérateurs et aux incubateurs d'entreprises au Canada. Ce cadre permettra à ces organisations d'effectuer une analyse comparative de leur rendement en vue de l'améliorer, en plus d'aider les sociétés à choisir les meilleures options en matière de soutien. De plus, il aidera les gouvernements de tous ordres à augmenter l'efficacité des investissements publics dans ce domaine.

Renforcer les réseaux et les grappes d'innovation

Pour que les forces du Canada en matière de sciences et de technologie se traduisent par des entreprises prospères et compétitives à l'échelle mondiale, il faut que le secteur privé, les établissements postsecondaires, les gouvernements et d'autres intervenants collaborent de manière plus stratégique pour avoir le plus grand impact possible. Les liens entre les producteurs et les utilisateurs du savoir – y compris les chercheurs et les entreprises – et la collaboration au sein 'approvisionnement sur la base des possibilités commerciales créent de la valeur par l'innovation et favorisent la croissance économique. Cependant, l'information insuffisante et les difficultés de coordination peuvent empêcher ces liens de se développer pleinement, ce qui nuit à la vigueur de l'écosystème de l'innovation. Pour contribuer à relever ces défis, le budget de 2016 propose de rendre disponibles jusqu'à 800 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, afin de soutenir les réseaux et les grappes d'innovation dans le cadre du programme d'innovation à venir du gouvernement.

Technologies propres / Ressources naturelles

Pour soutenir de futurs investissements, le budget de 2016 propose d'octroyer plus de 1 milliard de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, afin d'appuyer les technologies propres, notamment dans les secteurs de la foresterie, des pêches, de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'agriculture. De plus amples détails concernant l'allocation de ces fonds seront communiqués au cours des prochains mois, dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'innovation du gouvernement.

Le budget de 2016 propose d'accorder plus de 130 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, afin de soutenir les activités de recherche, de développement et de démonstration portant sur les technologies propres :

- Une somme de 50 millions de dollars sera versée sur quatre ans, à compter de 2017-2018, dans le Fonds de technologies du DD de Technologies du développement durable Canada (TDDC). Ces ressources permettront à TDDC d'annoncer en 2016 de nouveaux projets de technologies propres qui soutiennent le développement et la démonstration de nouvelles technologies permettant de faire face aux problèmes des changements climatiques et d'améliorer la qualité de l'air ainsi que la propreté de l'eau et du sol.



- Une somme de 82,5 millions de dollars sera versée sur deux ans, à compter de 2016-2017, à Ressources naturelles Canada afin de soutenir la recherche, le développement et la démonstration de nouvelles technologies propres. Ces ressources stimuleront l'innovation nécessaire pour rapprocher les technologies employant une énergie propre de l'étape de la commercialisation, réduire les répercussions environnementales de la production d'énergie et créer des emplois respectueux de l'environnement.

Installations fédérales vouées aux sciences

Dans le cadre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, des investissements seront réalisés pour moderniser, écologiser et renforcer les capacités des installations fédérales vouées aux sciences, à la recherche et à l'innovation. Les fonds qui soutiendront l'innovation des entreprises comprennent les montants suivants :

- 87,2 millions de dollars, pour des projets de Ressources naturelles Canada dans tout le pays qui soutiennent la recherche dans les domaines de la foresterie, des mines et minéraux, des sciences de la Terre et de la cartographie, de même que l'innovation des technologies énergétiques. Cet investissement prolongera la durée de vie utile de laboratoires vieillissants et réduira l'incidence des espaces de travail désuets sur la réalisation des priorités scientifiques de Ressources naturelles Canada;
- 8,7 millions de dollars, qui iront à des projets de l'Agence spatiale canadienne, y compris la remise en état de la chambre anéchoïque que l'Agence utilise dans ses installations de la baie Shirleys, en Ontario, pour simuler les conditions spatiales afin de mettre à l'essai de grands astronefs et des instruments. Cet investissement permettra à l'Agence de continuer de soutenir le développement technologique dans le secteur spatial du Canada à l'aide de capacités d'assemblage, d'intégration et de mise à l'essai de pointe;
- 18,5 millions de dollars, qui iront à des projets du Conseil national de recherches Canada, dont un système ultramoderne de production de vagues au bassin des essais des carènes de St. John's, qui sert à évaluer le rendement des technologies et des véhicules marins. L'investissement répondra aux besoins de l'industrie dans des domaines comme la construction navale, l'exploitation minière en eaux profondes, ainsi que la recherche et le sauvetage.

Autres

Le Centre for Drug Research and Development

Le budget de 2016 propose de fournir jusqu'à 32 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, afin de stimuler la croissance de la filière de projets prometteurs du centre et de faire en sorte que le Canada tire pleinement avantage de ses investissements considérables dans la recherche en santé.



Le Réseau de cellules souches

Le budget de 2016 propose d'octroyer jusqu'à 12 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour appuyer les activités de recherche, de formation et de sensibilisation du Réseau de cellules souches.

L'Institut Périmètre de physique théorique

Le budget de 2016 propose d'octroyer 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à l'Institut Périmètre afin de renforcer la position de ce dernier en tant que centre de recherche de calibre mondial en physique théorique. Pour chaque dollar versé par le gouvernement fédéral, les autres partenaires de l'Institut en verseront deux.

La Fondation Neuro Canada

Le budget de 2016 propose de consacrer jusqu'à 20 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, au Fonds canadien de recherche sur le cerveau de la Fondation Neuro Canada, qui appuie les projets attribués par voie de concours visant la recherche collaborative et multidisciplinaire sur le cerveau. Les autres partenaires non gouvernementaux de la Fondation affecteront à cette initiative une somme équivalant à la contribution fédérale.

Possibilités pour les jeunes, emplois et compétences

Augmenter le nombre de stages coopératifs et renforcer l'apprentissage intégré au travail

Reconnaissant l'importance de l'éducation et de la formation axées sur la demande, le gouvernement lancera en 2016 une initiative de partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement postsecondaires en matière de stages coopératifs. Cette initiative appuiera les partenariats entre les employeurs et les établissements d'enseignement postsecondaire intéressés à mieux harmoniser leurs programmes d'études aux besoins des employeurs. L'initiative appuiera également la création de nouveaux stages coopératifs et de possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les jeunes Canadiens, en mettant l'accent sur les domaines en forte demande, comme les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et les affaires. Le coût total de cette mesure s'élèverait à 73 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2016-2017. D'autres mesures de soutien relatives aux stages coopératifs seront intégrées à l'engagement du gouvernement visant à faire progresser un programme d'innovation visant à favoriser la croissance économique.

Mitacs

Le budget de 2016 propose de fournir 14 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, au programme Globalink de Mitacs. Ces fonds permettront d'appuyer 825 stages et bourses par année, de façon à aider les universités canadiennes à attirer les

meilleurs étudiants du monde et à permettre aux étudiants canadiens de tirer parti de possibilités de formation à l'étranger.

Stratégie emploi jeunesse

Afin d'élargir les possibilités d'emploi destinées aux jeunes Canadiens, le budget de 2016 propose d'investir en 2016-2017 un montant supplémentaire de 165,4 millions de dollars au titre de la Stratégie emploi jeunesse. Ce financement sera utilisé aux fins suivantes :

- créer pour les jeunes de nouveaux emplois verts, afin d'aider les jeunes Canadiens à obtenir une expérience de travail précieuse, à acquérir des connaissances relatives à l'environnement naturel, et à contribuer à la croissance économique dans les secteurs liés à l'environnement;
- augmenter le nombre de jeunes Canadiens ayant accès au programme Connexion compétences, qui aide les jeunes Canadiens – dont les Autochtones et les handicapés – à réussir leur transition vers le marché du travail;
- augmenter le nombre d'occasions d'emploi offertes aux jeunes Canadiens dans le secteur du patrimoine, dans le cadre du programme Jeunesse Canada au travail.

Le conseil sur les jeunes du premier ministre

Pour que le gouvernement puisse s'assurer de mieux comprendre les besoins des jeunes du Canada et de mieux y répondre, il créera et mettra sur pied, au cours de la prochaine année, un conseil consultatif sur les jeunes du premier ministre, qui sera formé de jeunes Canadiens âgés de 16 à 24 ans et provenant de diverses collectivités de toutes les régions du pays. Le conseil fournira des propositions non partisans au premier ministre sur des questions essentielles telles que l'emploi et l'éducation, les manières de favoriser le dynamisme des collectivités ainsi que les changements climatiques et la croissance respectueuse de l'environnement.

Services à l'intention des jeunes

Le budget de 2016 propose de consacrer 105 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, et 25 millions par année par la suite, à l'appui de services à l'intention des jeunes. De plus amples détails seront annoncés au cours des prochains mois.

Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes

Le budget de 2016 propose d'établir un groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes. Ce groupe évaluera les obstacles que doivent surmonter ces jeunes vulnérables pour trouver et conserver un emploi et examinera les pratiques innovatrices adoptées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les employeurs, aussi bien au pays qu'à l'étranger, dans le but d'améliorer les possibilités d'emploi à leur intention. Le groupe d'experts fera rapport au ministre de la Jeunesse et à la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail d'ici décembre 2016. Les

constatations du groupe d'experts aideront à orienter les investissements futurs dans ce domaine, y compris des améliorations éventuelles de la Stratégie emploi jeunesse.

Formation des apprentis

Afin de renforcer le rôle que jouent les formateurs en milieu syndical, le budget de 2016 propose de fournir 85,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2016-2017, en vue d'élaborer un nouveau cadre à l'appui de la formation des apprentis en milieu syndical.

Information sur le marché du travail

L'accès en temps opportun à des renseignements fiables et complets sur le marché du travail est essentiel pour faire en sorte que tous les Canadiens, y compris les étudiants, les travailleurs, les employeurs et les éducateurs, possèdent les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Le gouvernement demeure résolu à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'offrir de l'information qui permettra aux Canadiens de disposer des outils nécessaires en vue d'accéder à un vaste éventail de possibilités d'emploi.

Programme canadien de prêts aux étudiants / Aide financière aux étudiants

Le budget de 2016 propose de majorer de 50 % le montant des bourses d'études canadiennes :

- de 2 000 \$ à 3 000 \$ par année pour les étudiants de famille à faible revenu;
- de 800 \$ à 1 200 \$ par année pour les étudiants de famille à revenu moyen;
- de 1 200 \$ à 1 800 \$ par année pour les étudiants à temps partiel.

Des bourses plus importantes seront offertes à compter de l'année d'études 2016-2017.

À l'avenir, le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin d'élargir l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes de façon à ce qu'un nombre encore plus élevé d'étudiants puissent recevoir de l'aide non remboursable. En vertu du nouveau modèle du Programme, les seuils actuels de revenu faible et de revenu moyen seront remplacés par un seuil progressif unique à partir duquel le montant des bourses diminuera progressivement en fonction du revenu et de la taille de la famille.

Les nouveaux seuils d'admissibilité devraient être en place pour l'année d'études 2017-2018, après la tenue de consultations avec les provinces et les territoires. Le budget de 2016 propose de fournir 790 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2017-2018, et 216 millions par année par la suite, afin de rehausser les seuils d'admissibilité.

Le budget de 2016 propose d'augmenter le seuil de remboursement des prêts dans le cadre du Programme d'aide au remboursement du Programme canadien de prêts aux étudiants, afin qu'aucun étudiant n'ait à rembourser son prêt d'études canadien avant de gagner au moins 25 000 \$ par année.



Le budget de 2016 propose d'instaurer une contribution à taux fixe de l'étudiant pour déterminer l'admissibilité aux bourses d'études canadiennes et aux prêts d'études canadiens, dans le but de remplacer le régime actuel fondé sur l'évaluation du revenu et des actifs financiers des étudiants. Ce changement permettrait aux étudiants d'occuper un emploi et d'acquérir une expérience de travail précieuse sans avoir à se soucier de subir une réduction de l'aide financière qu'ils recevront. Les apprenants adultes bénéficieraient aussi de ce changement, étant donné que plusieurs d'entre eux pourraient occuper un emploi ou détenir d'importants actifs financiers pendant leurs études. Cette mesure procurera une aide de 267,7 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, et de 73 millions par année par la suite. Le gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires en vue de mettre au point le modèle de contribution à taux fixe pour qu'il soit mis en oeuvre pour l'année d'études 2017-2018.

Le budget de 2016 propose d'éliminer les crédits d'impôt pour études et pour manuels le 1er janvier 2017. Les économies découlant de l'élimination de ces crédits seront utilisées pour bonifier l'aide financière aux étudiants, afin de mieux accorder l'aide offerte aux étudiants de famille à revenu faible ou moyen en temps utile. Les montants inutilisés de ces crédits d'impôt qui auront été reportés prospectivement d'années antérieures à 2017 pourront être demandés pour les années d'imposition 2017 et suivantes.

Les mesures proposées dans le budget de 2015 relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants et aux bourses d'études canadiennes sont abandonnées afin de mieux cibler le soutien pour les étudiants de famille à revenu faible ou moyen.

Éducation des Autochtones

Le budget de 2016 propose de réaliser des investissements importants dans l'éducation primaire et secondaire dans les réserves, soit un total de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2016-2017, ce qui comprend le financement restant annoncé antérieurement dans le budget de 2014 à cette fin. Cela comprend des fonds tant pour répondre aux besoins immédiats que pour suivre le rythme de la croissance des coûts à moyen terme. Le budget de 2016 propose aussi d'investir dans les programmes linguistiques et culturels. Le budget de 2016 propose également des investissements dans les programmes d'alphabétisation et de numératie ainsi que dans l'éducation spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers, ce qui contribuera à rehausser les résultats scolaires.

Afin d'améliorer de manière significative les résultats scolaires chez les Premières Nations, le budget de 2016 propose un financement important pour appuyer la transformation du système d'éducation actuel dans les réserves par la mise en place d'un processus respectueux de consultation et de partenariat avec les Premières

Nations. De plus, le domaine de l'éducation évolue constamment, et l'incidence des politiques sur les résultats scolaires devrait être mesurée et évaluée étroitement. Le budget de 2016 propose de verser des fonds à cette fin et d'appliquer les plus récentes innovations en matière d'éducation au contexte des Premières Nations, y compris le soutien à l'Initiative d'éducation autochtone Martin, qui a fait ses preuves au chapitre de l'augmentation du taux d'alphabétisation des enfants des Premières Nations dans les réserves.

Pour que les étudiants autochtones aient les mêmes chances de réussite que les autres étudiants canadiens, il faut aussi assurer l'accès des Autochtones diplômés du secondaire à l'éducation postsecondaire. Actuellement, un grand nombre d'entre eux font face à des obstacles à cet égard. Le gouvernement collaborera avec les étudiants, les parents, les éducateurs et les groupes autochtones afin de se pencher sur les meilleures façons de procurer aux élèves qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires les ressources et les mesures de soutien dont ils ont besoin pour pouvoir réaliser leurs rêves et participer à part entière à la nouvelle économie mondiale.

Renouveau de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA)

Le budget de 2016 propose d'investir 15 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, afin de lancer un projet pilote destiné à améliorer la formation en fonction des besoins des collectivités.

Les investissements proposés dans le budget de 2016 constituent la première phase d'un processus visant à mettre à jour et à élargir la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. Au cours de l'année à venir, le gouvernement consultera les intervenants, dont les organisations et les employeurs autochtones, afin de s'employer au renouvellement et à l'élargissement de cette Stratégie.

Autres

Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile

Le budget de 2016 annonce que le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, qui doit actuellement mettre fin à ses activités à la fin de 2017-2018, sera prolongé jusqu'à la fin de 2020-2021.